



SELARL SAHNOUN & Avocats Associés

Société d'avocats au Barreau de Grasse

18 boulevard Carnot- 06400 Cannes

Mail : contact@avocat-sahnoun.com

Tél : 04.93.30.30.70

Case Palais : 118

Affaire : BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE / SCI LA GATOUNIERE

CCV : 24/00041

Jgt JEX orientation du 03/10/2024

Jgt JEX rappel du 20/03/2025

2^{ème} jgt JEX rappel du 21/08/2025

ADJ sur surenchère du 08/10/2026 à 9h00

JEX (immobilier) – TJ de GRASSE

DECLARATION

AU CAHIER DES CONDITIONS DE LA VENTE

INSERANT les 2 PV de visite + PVD actualisé + diagnostics actualisés

L'AN DEUX MIL VINGT-CINQ, et le 06 OCTOBRE.-----

Au Greffe du Juge de l'Exécution (immobilier) près le Tribunal Judiciaire de GRASSE,

A comparu **Maître Sarah SAHNOUN, membre de la SELARL SAHNOUN & Avocats Associés**, Société d'Avocats au Barreau de GRASSE, demeurant 18 boulevard CARNOT 06400 CANNES, Case Palais n° 118

Avocat constitué de :

BNP PARIBAS, S.A. capital 2 261 621 342 €,

siège : PARIS 9^{ème} 16 Bd des Italiens, RCS PARIS n° B 662 042 449.

venant aux droits de BNP PARIBAS Suisse SA par suite d'une fusion absorption simplifiée du 28 Février 2025, réalisée le 03 mai 2025.

Laquelle nous a fait savoir qu'elle entendait annexer au cahier des conditions de vente :

- les 2 PV de VISITES établis par Maître MORISSEAU, Commissaire de Justice associé à CANNES (06) en date des 25 & 28/09/2026,
- PV descriptif complémentaire en date du 25/09/2026 établi par Maître MORISSEAU, Commissaire de Justice associé à CANNES (06) concernant les 2 maisons,
- les diagnostics actualisés effectués par la Société CONSEIL & DIAGNOSTICS IMMOBILERS, Géomètres, contenant TERMITES & ERP en date du 28/09/2026.

Le poursuivant entend donner ces renseignements à titre de pure information.

Desquelles comparution et déclaration, Maître Sarah SAHNOUN Avocat au Barreau de Grasse, nous a demandé acte, que nous lui avons concédé.

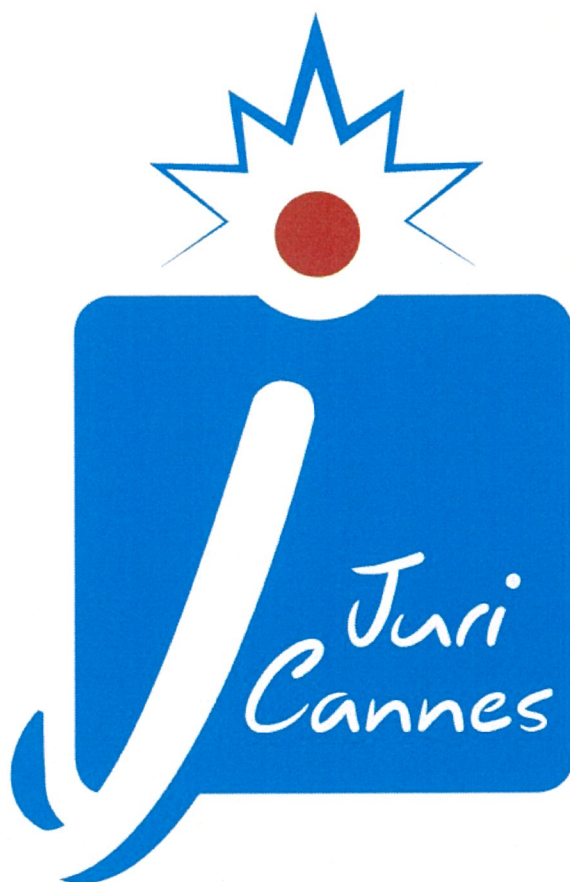
Et elle a signé avec Nous Greffier après lecture faite.

Et elle a signé avec Nous Greffier après lecture faite.

LEPECULIER & MORISSEAU

COMMISSAIRES DE JUSTICE ASSOCIES

**PROCES-VERBAL DE CONSTAT DE VISITES
AVANT ADJUDICATION**





**SELARL JURICANNES
LEPECULIER & MORISSEAU**

Commissaire de justice
14 rue Marius Aune
06400 CANNES
Tel: 04.93.68.82.93

contact@juricannes.fr



www.juricannes.fr



ACTE D'HUISSIER DE JUSTICE



Référence Etude :
VM 23 11 0229 / 0001 / VM

PROCES VERBAL DE CONSTAT DES VISITES AVANT ADJUDICATION

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX ET LE VINGT-CINQ SEPTEMBRE

A la demande de :

Société Anonyme BNP PARIBAS, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro B 662 042 449, dont le siège social est situé 16 Boulevard des Italiens à 75009 PARIS, prise en la personne de son Directeur Général en exercice domicilié en cette qualité audit siège

Pour qui domicile est élu au Cabinet de la S.E.L.A.R.L. PUGET LEOPOLD COUTURIER, Avocats associés, 24 Rue Godot de Mauroy 75009 PARIS,

EN VERTU

D'un jugement, Cahier des conditions de vente N° RG 24/00041, Minute N° 26/115, contradictoire rendu en premier ressort par le Juge de l'Exécution en matière immobilière près le Tribunal Judiciaire de GRASSE en date du 09.07.2026

POUR L'ADJUDICATION :

A MOUGINS (06250) quartier de Vaumarre et des Fouilles - Cadastre BZ n° 68, 69, 70, 71, 91, 92, 93 pour 01 ha 66 a84 ca. 1102 Avenue du Maréchal Juin, 1204 Avenue du Maréchal Juin et 1090 Avenue du Maréchal Juin,

Lot 1

La propriété exclusive de deux maisons à usage d'habitation dont une avec dépendances et constructions sur terrasse et la jouissance privative, exclusive à perpétuité d'une parcelle de terrain attenante.

Je soussigné, **Valentin MORISSEAU** Commissaire de justice associé de la SELARL « JURICANNES Rodolphe LEPECULIER, Valentin MORISSEAU », titulaire d'un Office de Commissaire de Justice à la résidence de CANNES (Alpes Maritimes), 14 rue Marius Aune,

Certifie m'être rendu ce jour 1102 Avenue du Marechal Juin 06250 MOUGINS à 14h

Où là étant, et en présence de Monsieur Jean-Luc BURG, représentant la SCI VILLA LA GATOUNIERE

J'AI CONSTATE CE QUI SUIT :

De 14h à 15h, 4 personnes ont pu visiter les lieux.

Les visiteurs ont été informés des dégâts causés par les effractions subies par les deux maisons, relatés dans un procès-verbal descriptif complémentaire.

En foi de quoi, j'ai dressé le présent PROCES-VERBAL DE CONSTAT sur 1 page afin de servir et valoir ce que de droit.

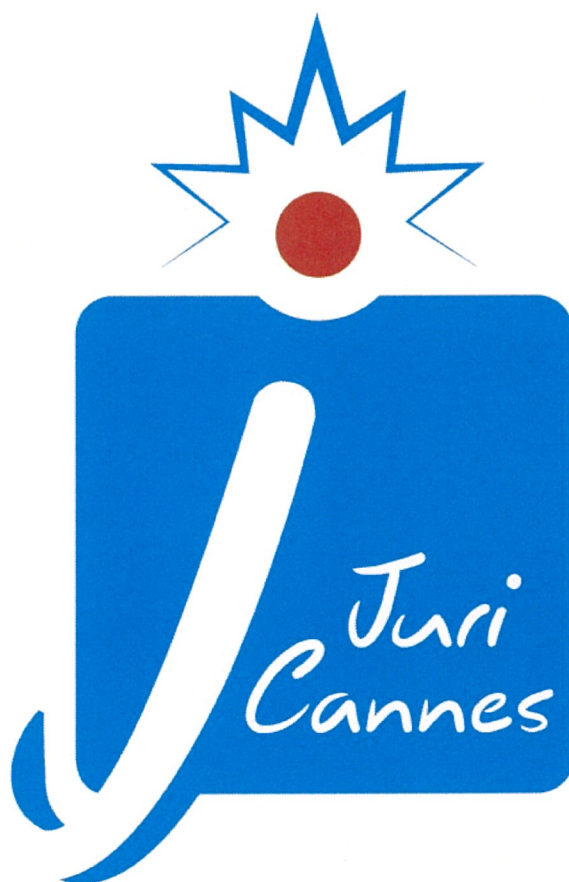
Valentin MORISSEAU



LEPECULIER & MORISSEAU

COMMISSAIRES DE JUSTICE ASSOCIES

**PROCES-VERBAL DE CONSTAT DE VISITES
AVANT ADJUDICATION**





**SELARL JURICANNES
LEPECULIER & MORISSEAU**

Commissaire de justice
14 rue Marius Aune
06400 CANNES
Tel: 04.93.68.82.93

contact@juricannes.fr



www.juricannes.fr



ACTE D'HUISSIER DE JUSTICE



Référence Etude :
VM 23 11 0229 / 0001 / VM

PROCES VERBAL DE CONSTAT DES VISITES AVANT ADJUDICATION

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX ET LE VINGT-HUIT SEPTEMBRE

A la demande de :

Société Anonyme BNP PARIBAS, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro B 662 042 449, dont le siège social est situé 16 Boulevard des Italiens à 75009 PARIS, prise en la personne de son Directeur Général en exercice domicilié en cette qualité audit siège

Pour qui domicile est élu au Cabinet de la S.E.L.A.R.L. PUGET LEOPOLD COUTURIER, Avocats associés, 24 Rue Godot de Mauroy 75009 PARIS,

EN VERTU

D'un jugement, Cahier des conditions de vente N° RG 24/00041, Minute N° 26/115, contradictoire rendu en premier ressort par le Juge de l'Exécution en matière immobilière près le Tribunal Judiciaire de GRASSE en date du 09.07.2026

POUR L'ADJUDICATION :

A MOUGINS (06250) quartier de Vaumarre et des Fouilles - Cadastre BZ n° 68, 69, 70, 71, 91, 92, 93 pour 01 ha 66 a84 ca. 1102 Avenue du Maréchal Juin, 1204 Avenue du Maréchal Juin et 1090 Avenue du Maréchal Juin,

Lot 1

La propriété exclusive de deux maisons à usage d'habitation dont une avec dépendances et constructions sur terrasse et la jouissance privative, exclusive à perpétuité d'une parcelle de terrain attenante.

Je soussigné, **Valentin MORISSEAU** Commissaire de justice associé de la SELARL « JURICANNES Rodolphe LEPECULIER, Valentin MORISSEAU », titulaire d'un Office de Commissaire de Justice à la résidence de CANNES (Alpes Maritimes), 14 rue Marius Aune,

Certifie m'être rendu ce jour 1102 Avenue du Marechal Juin 06250 MOUGINS à 11h

Où là étant, et en présence de Monsieur Jean-Luc BURG, représentant la SCI VILLA LA GATOUNIERE

Et assisté de Monsieur Antoine PIERRARD, opérateur de diagnostics pour CONSEILS & DIAGNOSTICS ayant son siège 45, bd François Grosso 06000 NICE,

J'AI CONSTATE CE QUI SUIT :

De 11h à 12h, 9 personnes ont pu visiter les lieux.

Les visiteurs ont été informés des dégâts causés par les effractions subies par les deux maisons, relatés dans un procès-verbal descriptif complémentaire.

En foi de quoi, j'ai dressé le présent PROCES-VERBAL DE CONSTAT sur 1 page afin de servir et valoir ce que de droit.

Valentin MORISSEAU





SELARL JURICANNES
LEPECULIER & MORISSEAU

Commissaire de justice
14 rue Marius Aune
06400 CANNES
Tel: 04.93.68.82.93

contact@juricannes.fr



www.juricannes.fr



ACTE DE COMMISSAIRE DE JUSTICE



PROCES VERBAL DE DESCRIPTION COMPLEMENTAIRE suite à effractions

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX ET LE VINGT-CINQ SEPTEMBRE de 14h à 15h

A la demande de :

BNP PARIBAS SUISSE SA
RCS GENEVE CHE- 102922193
2 place de Hollande
1204 GENEVE
SUISSE

Agissant poursuites et diligences de son représentant légal.,

Ayant pour avocat constitué

S.E.L.A.R.L. PUGET LEOPOLD COUTURIER
Avocats associés
24 Rue Godot de Mauroy
75009 PARIS,

Agissant en vertu :

En vertu d'une « **ordonnance de constatation de la force exécutoire** » rendue le 03 mai 2023 par la directrice principale des services du greffe judiciaire du tribunal Judiciaire de GRASSE, portant sur une transaction du 03 juin 2019 ACTPI/208/2019 : transaction non respectée soumise au Tribunal de 1^{ère} instance du canton de GENEVE SUISSE du 03 juin 2019 et ayant donné lieu à un certificat du 20 décembre 2022 du dit Tribunal :

Transaction concernant un contrat de prêt in fine du 28 mars 2009 de 3 000 000 CHF pour une durée maximum de 10 ans.

La dite ordonnance du 03 mai 2023 ayant été signifiée le 19 mai 2023 à la SCI VILLA LA GATOUNIERE.

Et en vertu d'un acte dûment en forme exécutoire reçu le 03 avril 2009 par Me ARAL Notaire associé à NICE contenant affectation hypothécaire par la SCI VILLA LA GATOUNIERE.

- D'un commandement de payer valant saisie en date du 05.12.2023
- Des articles R 322-1 et suivants du code des procédures civiles d'exécution,
- d'un jugement contradictoire rendu en premier ressort (RG n°24/00041) par le juge de l'exécution, service des saisies immobilières, près le Tribunal Judiciaire de GRASSE, en date du 21.08.2025
- D'un jugement, Cahier des conditions de vente N° RG 24/00041, Minute N° 26/115, contradictoire rendu en premier ressort par le Juge de l'Exécution en matière immobilière près le Tribunal Judiciaire de GRASSE en date du 09.07.2026

Afin de procéder aux visites requises des biens appartenant à la SCI VILLA LA GATOUNIERE tels qu'indiqués ci-dessous

**A MOUGINS (06250) quartier de Vaumarre et des Fouilles –
Cadastré BZ n° 68, 69, 70, 71, 91, 92, 93 pour 01 ha 66 a 84 ca.
1102 Avenue du Maréchal Juin, 1204 Avenue du Maréchal Juin et
1090 Avenue du Maréchal Juin**

Lot 1

La propriété exclusive de deux maisons à usage d'habitation dont une avec dépendances et constructions sur terrasse et la jouissance privative, exclusive à perpétuité d'une parcelle de terrain attenante.



**SELARL JURICANNES
LEPECULIER & MORISSEAU**

Commissaire de justice
14 rue Marius Aune
06400 CANNES
Tel: 04.93.68.82.93

contact@juricannes.fr



www.juricannes.fr



**ACTE DE
COMMISSAIRE
DE
JUSTICE**



Je soussigné Valentin MORISSEAU, Commissaire de justice associé de la SELARL JURICANNES LEPECULIER & MORISSEAU, titulaire d'un Office de Commissaire de Justice à Cannes (06400), 14, rue Marius Aune,

Certifie m'être rendu au 1102 et 1090 Avenue du Maréchal Juin à 06250 MOUGINS, où là étant, en présence de Monsieur Jean-Luc BURG, le gérant de la SCI VILLA LA GATOUNIERE

LEQUEL M'EXPOSE :

Que les deux maisons ont subies des effractions il y a quelques mois causant des dégâts qu'il y a lieu de constater

J'AI DONC CONSTATÉ CE QUI SUIT :

Maison située 1090 Avenue du Maréchal Juin

Monsieur BURG me déclare que les squatteurs ont essayé de pénétrer par le toit de la maison, au-dessus de l'une des chambres puis par la fenêtre, endommageant le plafond et le système d'ouverture à bascule de la fenêtre.





SELARL JURICANNES
LEPECULIER & MORISSEAU

Commissaire de justice
14 rue Marius Aune
06400 CANNES
Tel: 04.93.68.82.93

contact@juricannes.fr



www.juricannes.fr



ACTE DE COMMISSAIRE DE JUSTICE



De même, dans la cuisine, le plafond est noirci et recouvert de moisissures.

Monsieur BURG m'indique que les squatteurs ont retiré des tuiles pour essayer de pénétrer dans la maison, créant des problèmes d'étanchéité du plafond.

La fenêtre a également été fracturée et ne ferme plus.



**SELARL JURICANNES
LEPECULIER & MORISSEAU**

Commissaire de justice

14 rue Marius Aune

06400 CANNES

Tel: 04.93.68.82.93

contact@juricannes.fr



www.juricannes.fr



**ACTE DE
COMMISSAIRE
DE
JUSTICE**





**SELARL JURICANNES
LEPECULIER & MORISSEAU**

Commissaire de justice

14 rue Marius Aune

06400 CANNES

Tel: 04.93.68.82.93

contact@juricannes.fr



www.juricannes.fr



**ACTE DE
COMMISSAIRE
DE
JUSTICE**



Référence Etude :
VM 23 11 0229 / 5025 / VM

Maison située 1102 Avenue du Maréchal Juin

Le grillage situé côté Ouest, à droite du portail, est plié.

Le bras d'ouverture automatique de la porte du portail, côté gauche est cassé.

La caméra de sécurité a été volée.





**SELARL JURICANNES
LEPECULIER & MORISSEAU**

Commissaire de justice

14 rue Marius Aune

06400 CANNES

Tel: 04.93.68.82.93

contact@juricannes.fr



www.juricannes.fr



ACTE DE COMMISSAIRE DE JUSTICE



Référence Etude :
VM 23 11 0229 / 5025 / VM



La fenêtre de la salle à manger côté Sud est fissurée tout comme la vitre de la porte d'entrée.

La porte fenêtre du salon côté Sud et le volet ont été fracturés.
Des débris de verre sont visibles au sol.

L'alarme a été coupée et le détecteur de présence arraché.





SELARL JURICANNES
LEPECULIER & MORISSEAU

Commissaire de justice

14 rue Marius Aune

06400 CANNES

Tel: 04.93.68.82.93

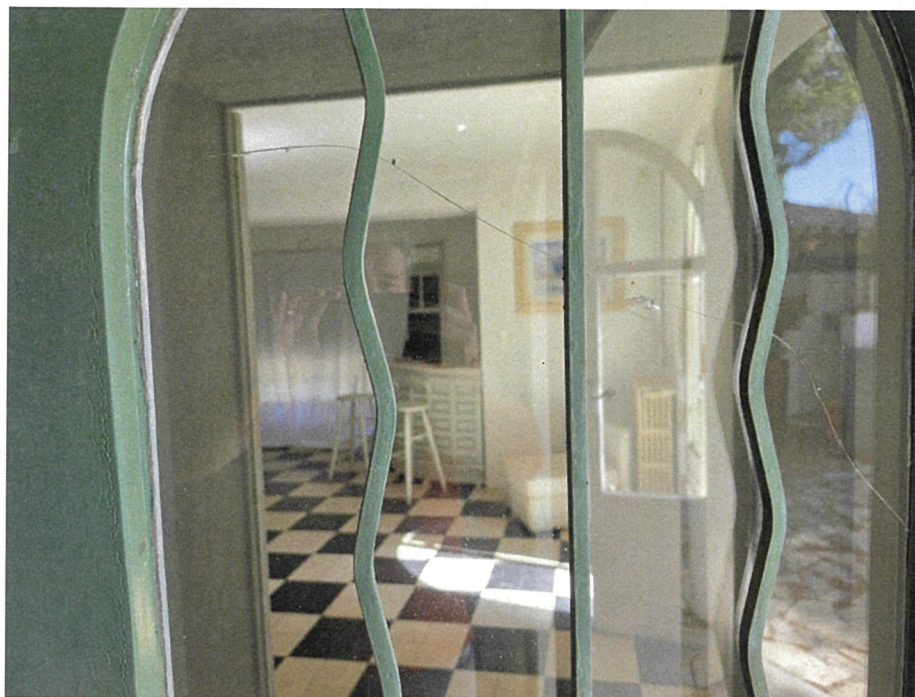
contact@juricannes.fr



www.juricannes.fr



ACTE DE
COMMISSAIRE
DE
JUSTICE



Référence Etude :
VM 23 11 0229 / 5025 / VM



**SELARL JURICANNES
LEPECULIER & MORISSEAU**

Commissaire de justice

14 rue Marius Aune

06400 CANNES

Tel: 04.93.68.82.93

contact@juricannes.fr



www.juricannes.fr



**ACTE DE
COMMISSAIRE
DE
JUSTICE**



Référence Etude :
VM 23 11 0229 / 5025 / VM





**SELARL JURICANNES
LEPECULIER & MORISSEAU**

Commissaire de justice
14 rue Marius Aune
06400 CANNES
Tel: 04.93.68.82.93

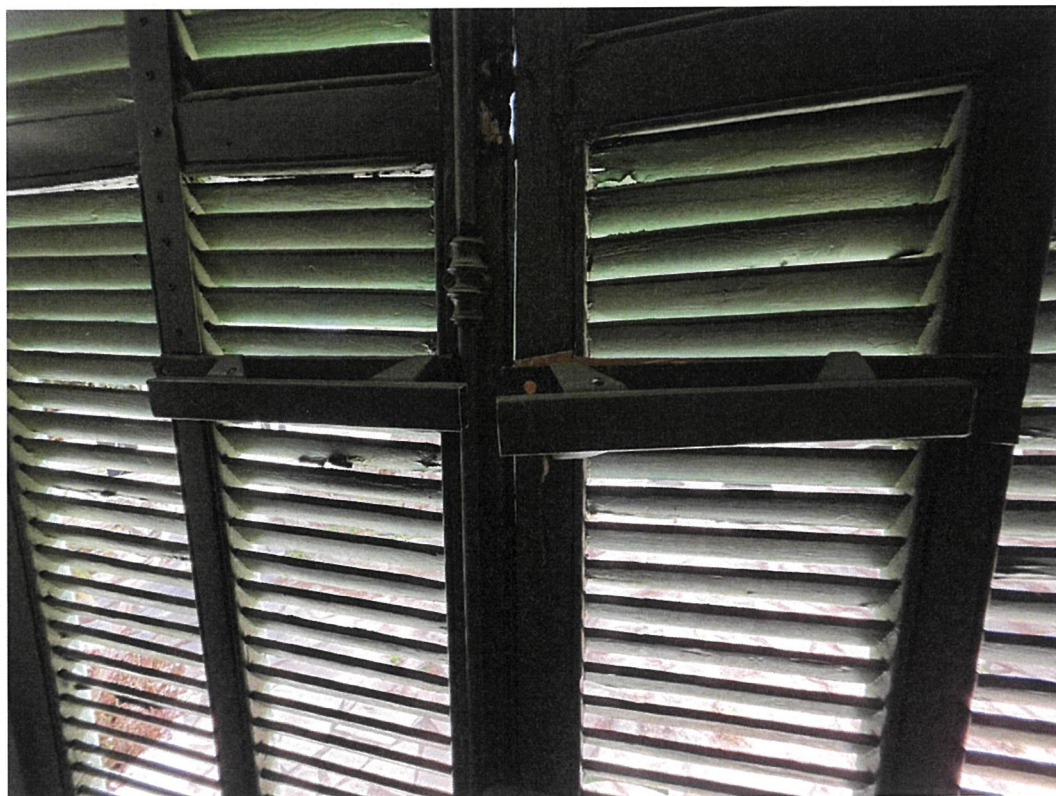
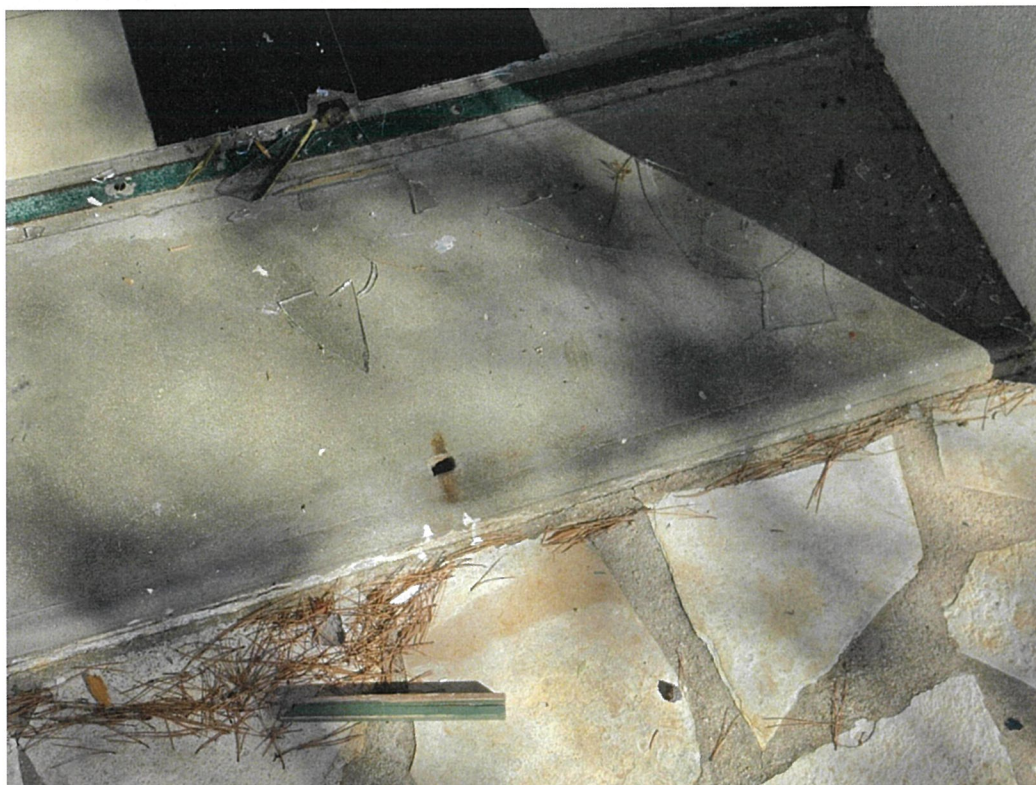
contact@juricannes.fr



www.juricannes.fr



ACTE DE COMMISSAIRE DE JUSTICE





SELARL JURICANNES
LEPECULIER & MORISSEAU

Commissaire de justice
14 rue Marius Aune
06400 CANNES
Tel: 04.93.68.82.93

contact@juricannes.fr



www.juricannes.fr



ACTE DE
COMMISSAIRE
DE
JUSTICE





**SELARL JURICANNES
LEPECULIER & MORISSEAU**

Commissaire de justice

14 rue Marius Aune

06400 CANNES

Tel: 04.93.68.82.93

contact@juricannes.fr



www.juricannes.fr



ACTE DE COMMISSAIRE DE JUSTICE



Le loquet de la porte fenêtre de la chambre accessible depuis l'extérieur est manquant et semble avoir été fracturé.

Le chambranle est cassé.



En foi de quoi j'ai dressé le présent PROCES-VERBAL DE DESCRIPTION COMPLEMENTAIRE pour servir et valoir ce que de droit.

Valentin MORISSEAU
Commissaire de Justice



ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES

Arrêté du 29 mars 2007 modifié par l'arrêté du 7 mars 2012, Arrêté du 7 décembre 2011, Arrêté du 14 décembre 2009, Article L 133-6 du code de la construction et de l'habitation. Norme NF P 03-201 de février 2016.

A DATE DE LA VISITE ET TEMPS PASSE SUR SITE

Date : 28/09/2026 Durée : 2 h 15 min

B LOCALISATION ET DESIGNATION DU (OU DES) BATIMENT(S)

• Localisation du (ou des) bâtiment(s)
Adresse : 1102 avenue Marechal Juin
06250 MOUGINS
Département : ALPES-MARITIMES
Réf. Cadastre : BZ - 68/69/70/71/91/92/93

• Désignation du (ou des) bâtiment(s)
Nature du bâtiment : Maison individuelle
Nombre de niveau : NC
Propriétaire : SCI LA GATOUNIERE
Adresse : 1102 Avenue Marechal Juin
06250 MOUGINS

Le site se situe dans une zone délimitée par arrêté préfectoral comme étant infestée par les termites ou susceptible de l'être à court terme.

Mitoyenneté : Oui
Bâti : Oui
Document(s) fourni(s) : Néant

• Informations collectées auprès du donneur d'ordre
Traitements Antérieurs :

C DESIGNATION DU CLIENT

• Désignation du client
Nom / Prénom : SELARL JURICANNES Huissiers de Justice
Adresse : 14 rue Marius Aune
Le Fra Luca
06400 CANNES

Nom et qualité de la (des) personne(s) présentes sur le site lors de la visite : Aucun

D IDENTIFICATION DE L'OPERATEUR EFFECTUANT L'ETAT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES

Nom : PIERRARD
Prénom : Antoine

Organisme d'assurance professionnelle : KLARITY ASSURANCE
1 avenue de l'Angevinière
44800 SAINT-HERBLAIN

• Raison sociale et nom de l'entreprise :
Conseil Diag Immo

Adresse : 26 rue Caffarelli
06000 NICE

N° de contrat d'assurance : CDIAGK002250

N° siret : 99064730700018

Certificat de compétences en cours de validité délivrée par un organisme certificateur relatif à l'article R 271-1 du CCH

N° certificat : B2C 0625
Date de validité du contrat d'assurance : 19/10/2026

Valide jusqu'au : 05/07/2030

E IDENTIFICATION DES PARTIES DU BATIMENT VISITEES ET RESULTATS DU DIAGNOSTIC (IDENTIFICATION DES ELEMENTS INFESTES PAR LES TERMITES OU AYANT ETE INFESTES ET DE CEUX QUI NE LE SONT PAS)

BATIMENTS et parties de bâtiments visités (1)	OUVRAGES, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	RESULTATS du Diagnostic d'Infestation (3) *
Abri Voiture	Plancher - Béton	Absence d'indice.
Chambre de service n°1	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Porte Dormant et ouvrant - Bois Peinture	Absence d'indice.

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites

BATIMENTS et parties de bâtiments visités (1)	OUVRAGES, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	RESULTATS du Diagnostic d'Infestation (3) *
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Carrelage ou Parquet	Absence d'indice.
Chambre de service n°2	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Porte Dormant et ouvrant - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Carrelage ou Parquet	Absence d'indice.
Wc extérieur/Dou che	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Porte Dormant et ouvrant - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Carrelage ou Parquet	Absence d'indice.
Double Garage	Mur - Béton	Absence d'indice.
	Plafond - Béton	Absence d'indice.
	Plancher - Béton	Absence d'indice.
	Porte Dormant et ouvrant - Métal	Absence d'indice.
Atelier	Mur - Béton	Absence d'indice.
	Plafond - Béton	Absence d'indice.
	Plancher - Béton	Absence d'indice.
	Porte Dormant et ouvrant - Bois	Absence d'indice.
RDC		
Chambre extérieur	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Porte Dormant et ouvrant - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Carrelage ou Parquet	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Volets - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre n°2 Dormant et ouvrant - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre n°2 Volets - Bois Peinture	Absence d'indice.
Cuisine d'été	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice.
Séjour	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Porte Dormant et ouvrant - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Carrelage ou Parquet	Absence d'indice.
	Fenêtre Dormant et ouvrant - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre Volets - Bois Peinture	Absence d'indice.
Dressing	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Porte Dormant et ouvrant - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Carrelage ou Parquet	Absence d'indice.
Salon	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Porte Dormant et ouvrant - Bois Peinture	Absence d'indice.

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites

BATIMENTS et parties de bâtiments visités (1)	OUVRAGES, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	RESULTATS du Diagnostic d'Infestation (3) *
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Carrelage ou Parquet	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Volets - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre n°2 Dormant et ouvrant - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre n°2 Volets - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre n°3 Dormant et ouvrant - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre n°3 Volets - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre n°4 Dormant et ouvrant - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre n°4 Volets - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre n°5 Dormant et ouvrant - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre n°5 Volets - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre n°6 Dormant et ouvrant - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre n°6 Volets - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre n°7 Dormant et ouvrant - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre n°7 Volets - Bois Peinture	Absence d'indice.
Avant cuisine	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Porte Dormant et ouvrant - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Carrelage ou Parquet	Absence d'indice.
Réserve	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Porte Dormant et ouvrant - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Carrelage ou Parquet	Absence d'indice.
	Fenêtre Dormant et ouvrant - Bois Peinture	Absence d'indice.
Wc	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Porte Dormant et ouvrant - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Carrelage ou Parquet	Absence d'indice.
Cuisine	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Porte Dormant et ouvrant - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Carrelage ou Parquet	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Volets - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre n°2 Dormant et ouvrant - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre n°2 Volets - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre n°3 Dormant et ouvrant - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre n°3 Volets - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre n°4 Dormant et ouvrant - Bois Peinture	Absence d'indice.

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites

BATIMENTS et parties de bâtiments visités (1)	OUVRAGES, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	RESULTATS du Diagnostic d'Infestation (3) *
	Fenêtre n°4 Volets - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre n°5 Dormant et ouvrant - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre n°5 Volets - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre n°6 Dormant et ouvrant - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre n°6 Volets - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre n°7 Dormant et ouvrant - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre n°7 Volets - Bois Peinture	Absence d'indice.
Chaufferie	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Porte Dormant et ouvrant - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Carrelage ou Parquet	Absence d'indice.
	Fenêtre Dormant et ouvrant - Bois Peinture	Absence d'indice.
Escalier vers 1er	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice.
Maison secondaire - Séjour	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Porte Dormant et ouvrant - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Carrelage ou Parquet	Absence d'indice.
Maison secondaire - Salle d'eau/Wc	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Porte Dormant et ouvrant - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Carrelage ou Parquet	Absence d'indice.
Maison secondaire - Chambre n°1	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Porte Dormant et ouvrant - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Carrelage ou Parquet	Absence d'indice.
Maison secondaire - Chambre n°2	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Porte Dormant et ouvrant - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Carrelage ou Parquet	Absence d'indice.
Maison secondaire - Cuisine	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Porte Dormant et ouvrant - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Carrelage ou Parquet	Absence d'indice.
Maison secondaire - Chambre n°3	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Porte Dormant et ouvrant - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Carrelage ou Parquet	Absence d'indice.
Maison secondaire - Salle d'eau Ch3	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Porte Dormant et ouvrant - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites

BATIMENTS et parties de bâtiments visités (1)	OUVRAGES, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	RESULTATS du Diagnostic d'Infestation (3) *
	Plancher - Béton Carrelage ou Parquet	Absence d'indice.
Maison secondaire - Terrasse	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice.
Extérieur/Jar din	Plancher - Terre	Absence d'indice.
1er		
Palier	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Carrelage ou Parquet	Absence d'indice.
Chambre n°1 avec Salle d'eau	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Porte Dormant et ouvrant - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Carrelage ou Parquet	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Volets - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre n°2 Dormant et ouvrant - Bois Peinture	Absence d'indice.
Chambre n°2	Fenêtre n°2 Volets - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Porte Dormant et ouvrant - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Carrelage ou Parquet	Absence d'indice.
	Fenêtre Dormant et ouvrant - Bois Peinture	Absence d'indice.
Terrasse n°1	Fenêtre Volets - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice.
Salle de Bains n°1	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Porte Dormant et ouvrant - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Carrelage ou Parquet	Absence d'indice.
	Fenêtre Dormant et ouvrant - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre Volets - Bois Peinture	Absence d'indice.
Chambre n°3	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Porte Dormant et ouvrant - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Carrelage ou Parquet	Absence d'indice.
	Fenêtre Dormant et ouvrant - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre Volets - Bois Peinture	Absence d'indice.
Terrasse n°2	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice.
Chambre n°4	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Porte Dormant et ouvrant - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Carrelage ou Parquet	Absence d'indice.

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites

BATIMENTS et parties de bâtiments visités (1)	OUVRAGES, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	RESULTATS du Diagnostic d'Infestation (3) *
	Fenêtre Dormant et ouvrant - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre Volets - Bois Peinture	Absence d'indice.
Chambre n°5	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Porte Dormant et ouvrant - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Carrelage ou Parquet	Absence d'indice.
Salle de Bains n°2	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Porte Dormant et ouvrant - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Carrelage ou Parquet	Absence d'indice.
	Fenêtre Dormant et ouvrant - Bois Peinture	Absence d'indice.

LEGENDE	
(1)	Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.
(2)	Identifier notamment : Ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes, ...
(3)	Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature
*	Absence d'indice = absence d'indice d'infestation de termites.

F	CATEGORIE DE TERMITES EN CAUSE
Absence d'indice.	

G	IDENTIFICATION DES PARTIES DU BATIMENT N'AYANT PU ETRE VISITE ET JUSTIFICATION
Toutes les parties du bâtiment ont été visitées	

H	IDENTIFICATION DES OUVRAGES, PARTIES D'OUVRAGES ET ELEMENTS QUI N'ONT PAS ETE EXAMINES ET JUSTIFICATION
Tous les ouvrages ont été examinés	

I	CONSTATATIONS DIVERSES
Absence d'indice d'infestation de termite aux abords de la construction. Pourriture fibreuse et cubique sur ouvrants extérieurs, traces d'autres insectes à larves xylophages et traces anciennes de kalotermites sur les oliviers. NOTE : Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature, le nombre et la localisation précises. Si le donneur d'ordre le souhaite il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF P 03-200.	

J MOYENS D'INVESTIGATION UTILISES : METHODES ET OUTILS

1. examen visuel des parties visibles et accessibles :

Recherche visuelle d'indices d'infestations (cordonnets ou galeries-tunnels, termites, restes de termites, dégâts, etc.) sur les sols, murs, cloisons, plafonds et ensemble des éléments de bois.

Examen des produits cellulotiques non rattachés au bâti (débris de bois, planches, cageots, papiers, cartons, etc.), posés à même le sol et recherche visuelle de présence ou d'indices de présence (dégâts sur éléments de bois, détérioration de livres, cartons, etc.) ;

Examen des matériaux non cellulotiques rattachés au bâti et pouvant être altérés par les termites (matériaux d'isolation, gaines électriques, revêtement de sol ou muraux, etc.) ;

Recherche et examen des zones propices au passage et/ou au développement des termites (caves, vides sanitaires, réseaux, arrivées et départs de fluides, regards, gaines, câblages, ventilation, joints de dilatation, espaces créés par le retrait entre les différents matériaux, fentes des éléments porteurs en bois, etc.).

2. sondage mécanique des bois visibles et accessibles :

Sondage non destructif de l'ensemble des éléments en bois. Sur les éléments en bois dégradés les sondages sont approfondis et si nécessaire destructifs. Les éléments en bois en contact avec les maçonneries doivent faire l'objet de sondages rapprochés. Ne sont pas considérés comme sondages destructifs des altérations telles que celles résultant de l'utilisation de poinçons, de lames, etc.

L'examen des meubles est aussi un moyen utile d'investigation.

3. Matériel utilisé :

Poinçon, échelle, lampe torche...

K MENTIONS COMPLEMENTAIRES (A FAIRE FIGURER EGALEMENT SUR LE RAPPORT)

Conformément à l'article L 133-6 du Livre Ier, Titre III, Chapitre III du code de la construction et de l'habitation, cet état du bâtiment relatif à la présence de termites est utilisable jusqu'au **27/03/2027**.

- Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission.
- Etabli selon la norme : **NF P 03-201 de mars 2012**
- L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.

NOTA 1 : Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'**obligation de déclaration en mairie** de l'infestation prévue aux articles L 126-4 et L 183-18 du code de la construction et de l'habitation.

NOTA 2 : Conformément à l'article L-271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.

NOTA 3 : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par :

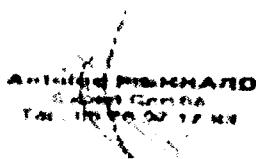
B2C Bureau Contrôle Certification

RESULTATS

Le présent examen fait état d'absence de Terme le jour de la visite.

L DATE D'ETABLISSEMENT DU RAPPORT DE L'ETAT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES

Signature et Cachet



Date d'établissement du rapport :

Fait à : NICE le : 28/09/2026

Référence : LA GATOUNIERE 11881 T

Opérateur : PIERRARD Antoine

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites

État des Risques et Pollutions

Scannez pour consulter
ce document en ligne



ADRESSE
06250 MOUGINS
CADASTRE
BZ68, BZ69, BZ70, BZ71, BZ72, BZ92, BZ93
COORDONNÉES GPS
43.591209, 6.99383

COMMUNE
MOUGINS CODE INSEE
06085

REFERENCE D'ÉDITION
3422185 DATE D'ÉDITION
02/10/2026

VENDEUR
LA GATOUNIERE ACQUÉREUR



OLD **Non** PEB **Non** CASIAS **3** BASOL **0** ICPE **21** Radon **niv. 3** Séisme **niv. 3**

Table des matières

1. [Page de synthèse](#)
2. [Synthèse des risques](#)
3. [Formulaire réglementaire de l'état des risques](#)
4. [Cartographies des risques](#)
5. [Formulaire réglementaire de Pollution Sonore Aérienne](#)
6. [Cartographie de Pollution Sonore Aérienne](#)
7. [Liste des différentes pollutions des sols](#)
8. [Cartographies des pollutions des sols](#)
9. [Formulaire réglementaire des catastrophes naturelles](#)

Documents réglementaires et references

<https://www.info-risques.com/short/CBTPP>

En cliquant sur le lien suivant ci-dessus, vous trouverez toutes les informations préfectorales et les documents de références et les annexes qui ont permis la réalisation de ce document.

Synthèse des risques

TYPE	EXPOSITION	PLAN DE PREVENTION		
Informatif OLD	Non	La commune est concernée par l'obligation légale de débroussaillage au titre de l'article R.125-23		
Informatif PEB	Non	Le bien n'est pas situé dans un zonage réglementaire du plan d'exposition au bruit		
PPR Naturel SEISME	Oui	Zonage réglementaire sur la sismicité : Niveau 3		
PPR Naturel RADON	Oui	Commune à potentiel radon de niveau 3		
Informatif Sols Argileux	Oui	Niveau de risque : Fort Une étude géotechnique est obligatoire sur cette parcelle en cas de construction ou modification du Bati. (Loi ELAN, Article 68)		
PPR Naturels Feu de forêt	Oui	Feu de forêt	Approuvé	12/09/2008
PPR Naturels Mouvement de terrain	Oui	Mouvement de terrain	Approuvé	17/07/2019
		Mouvement de terrain Eboulement, chutes de pierres et de blocs	Approuvé	17/07/2019
		Mouvement de terrain Glissement de terrain	Approuvé	17/07/2019
PPR Naturels Inondation	Non	Inondation	Approuvé	25/07/2023
		Inondation Par une crue à débordement lent de cours d'eau	Approuvé	25/07/2023
PPR Miniers	Non	La commune ne dispose d'aucun plan de prevention des risques Miniers		
PPR Technologiques	Non	La commune ne dispose d'aucun plan de prevention des risques Technologiques		

Article R.125-25 : Les informations sur les risques auxquels ce bien est exposé sont disponibles sur le site Géorisques : www.georisques.gouv.fr

Etat des risques

Etat des risques, pollutions et sols en application des articles L.125-5, L.125-6 et L.125-7 du code de l'environnement MTEECPR / DGPR janvier 2025
Cet état, à remplir par le vendeur, est destiné à être joint en annexe du contrat de vente d'un bien immobilier et à être remis, dès la première visite, au potentiel acquéreur par le vendeur. Il doit dater de moins de 6 mois et être actualisé, si nécessaire, lors de l'établissement de la promesse de vente, du contrat préliminaire ou de l'acte authentique.

Adresse de l'immeuble ou parcelle(s) concernée(s)		Code postal	Nom de la commune
1102 Avenue Marechal Juin 06250 Mougins BZ68, BZ69, BZ70, BZ71, BZ72, BZ92, BZ93		06250	MOUGINS
Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans de prévention des risques naturels (PPRN)			
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR NATURELS		oui ☒	non ☐
prescrit ⁽¹⁾ ☐ anticipé ⁽²⁾ ☐ approuvé ⁽³⁾ ☒ approuvé et en cours de révision ⁽⁴⁾ ☐ date 12/09/2008			
Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés au risque: Feu de forêt			
L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN		oui ☒	non ☐
Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés		oui ☐	non ☐
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un autre PPR NATURELS		oui ☒	non ☐
prescrit ⁽¹⁾ ☐ anticipé ⁽²⁾ ☐ approuvé ⁽³⁾ ☒ approuvé et en cours de révision ⁽⁴⁾ ☐ date 17/07/2019			
Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés au risque: Mouvement de terrain			
L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN		oui ☐	non ☒
Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés		oui ☐	non ☐
Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPRM)			
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR MINIERS		oui ☐	non ☒
prescrit ⁽¹⁾ ☐ anticipé ⁽²⁾ ☐ approuvé ⁽³⁾ ☐ approuvé et en cours de révision ⁽⁴⁾ ☐ date			
Si oui, les risques miniers pris en considération sont liés au risque:			
L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM		oui ☐	non ☐
Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés		oui ☐	non ☐
Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)			
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR TECHNOLOGIQUES		oui ☐	non ☒
prescrit ⁽¹⁾ ☐ approuvé ⁽³⁾ ☐ approuvé et en cours de révision ⁽⁴⁾ ☐ date			
Si oui, les risques technologiques pris en considération dans le règlement du PPRT ou, à défaut, dans l'arrêté de prescription, sont liés à :			
effet toxique ☐ effet thermique ☐ effet surpression ☐			
L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement		oui ☐	non ☐
L'immeuble est situé en zone de prescription		oui ☐	non ☐
si la transaction concerne un logement, l'ensemble des travaux prescrits ont été réalisés		oui ☐	non ☐
si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location ⁽⁵⁾		oui ☐	non ☐
Situation de l'immeuble au regard de l'obligation légale de débroussaillage (OLD)			
Le terrain est situé à l'intérieur du zonage informatif des obligations légales de débroussaillage		oui ☐	non ☒
Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire			
L'immeuble se situe dans une zone de sismicité classée en			
zone 1 très faible ☐ zone 2 faible ☐ zone 3 modérée ☒ zone 4 moyenne ☐ zone 5 forte ☐			
Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon			
L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon classée en niveau 3		oui ☒	non ☐
Information relative à la pollution des sols			
Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (SIS)		oui ☐	non ☒
Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance à la suite d'une catastrophe N/M/T*			
L'immeuble a-t-il donné lieu au versement d'une indemnité à la suite d'une catastrophe N/M/T* * naturelle, minière ou technologique		oui ☐	non ☐
Situation de l'immeuble au regard du recul du trait de côte (RTC)			
L'immeuble est-il situé sur une commune exposée au RTC et listée par décret n° 2022-750 du 29 avril 2022		oui ☐	non ☒
L'immeuble est situé dans une zone exposée au RTC identifiée par un document d'urbanisme.		oui ☐	non ☒
Si oui, l'horizon temporel d'exposition au RTC est:		d'ici à 30 ans ☐	compris entre 30 et 100 ans ☐
L'immeuble est-il concerné par des prescriptions applicables à cette zone		oui ☐	non ☐
L'immeuble est-il concerné par une obligation de démolition et de remise en état à réaliser		oui ☐	non ☐
Documents à fournir obligatoirement			
☒ Un extrait de document graphique situant le bien par rapport au zonage réglementaire			
☒ Un extrait du règlement concernant le bien			
☒ La fiche d'information sur le risque sismique disponible sur le site www.georisques.gouv.fr			
☒ La fiche d'information sur le radon disponible sur le site www.georisques.gouv.fr			
☒ La liste des arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pris dans la commune qui ont affecté le bien concerné et qui ont donné lieu au versement d'une indemnité			
vendeur		acquéreur	
LA GATOUNIERE			
Signature:		Le, 02/10/2026	Signature:
		Fait à MOUGINS	

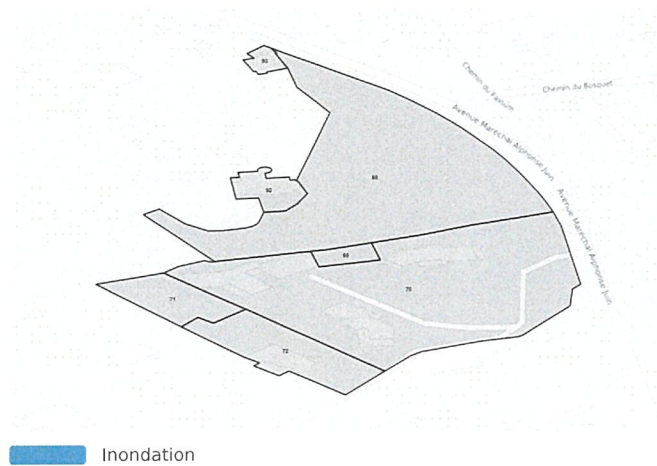
(1) Prescrit = plan de prévention des risques (PPR) en cours d'élaboration à la suite d'un arrêté de prescription (2) Anticipé = plan de prévention des risques (PPR) visant les nouveaux immeubles et bien immobiliers et rendu immédiatement opposable par arrêté préfectoral (3) Approuvé = plan de prévention des risques (PPR) adopté et annexé au document d'urbanisme (4) Approuvé et en cours de révision = plan de prévention des risques (PPR) adopté mais actuellement en cours de modification ou de révision. Il est

conseillé de se renseigner sur les éventuelles modifications de prescription (5) information non obligatoire au titre de l'information acquéreur locataire mais fortement recommandée

Cartographies des risques

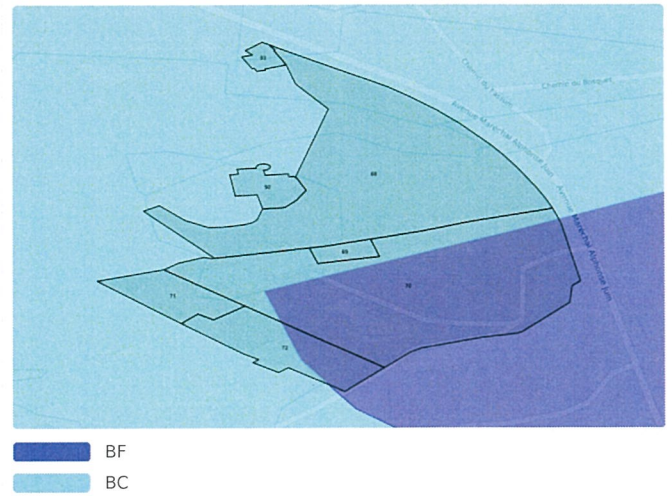
Inondations

BZ68 - BZ69 - BZ70 - BZ71 - BZ72 - BZ92 - BZ93



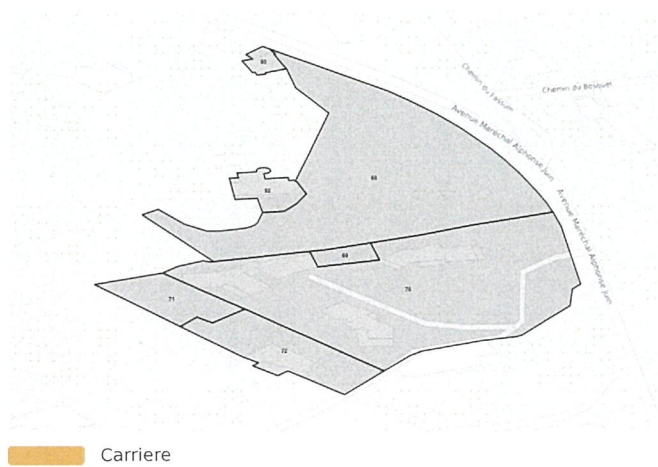
Mouvements de terrains

BZ68 - BZ69 - BZ70 - BZ71 - BZ72 - BZ92 - BZ93



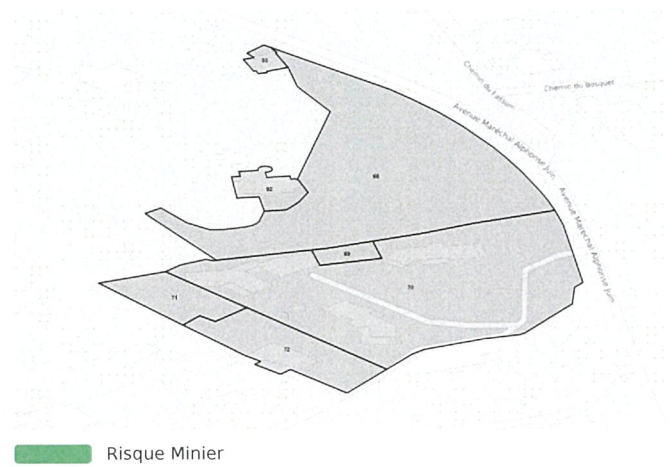
Mouvements de terrains (carrière)

BZ68 - BZ69 - BZ70 - BZ71 - BZ72 - BZ92 - BZ93



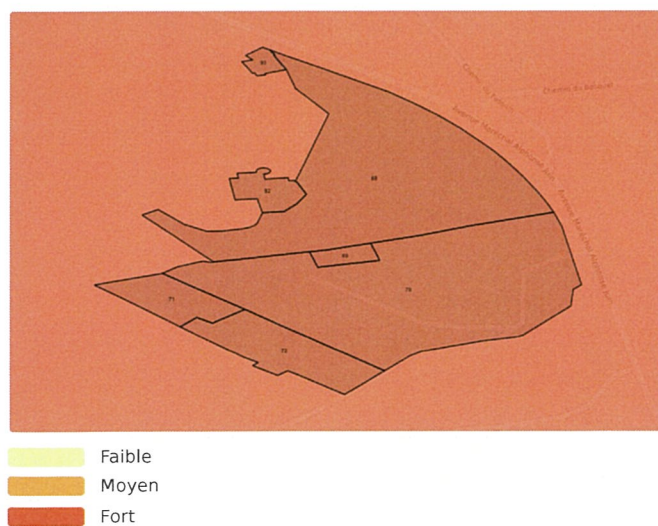
Mouvements de terrains (mines)

BZ68 - BZ69 - BZ70 - BZ71 - BZ72 - BZ92 - BZ93



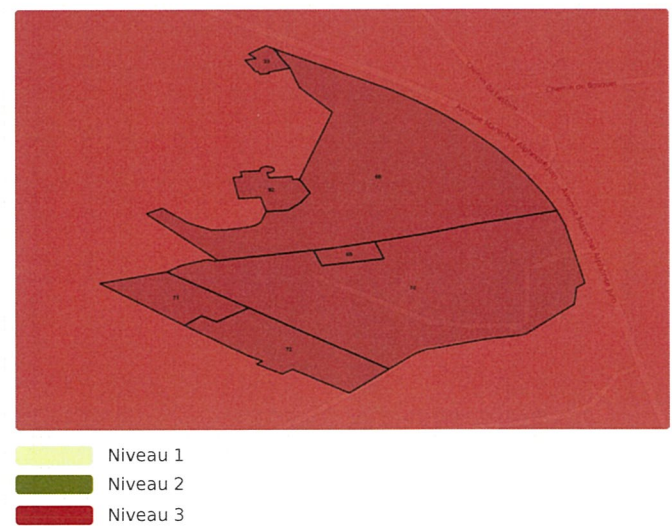
Mouvements de terrains (Argiles)

BZ68 - BZ69 - BZ70 - BZ71 - BZ72 - BZ92 - BZ93



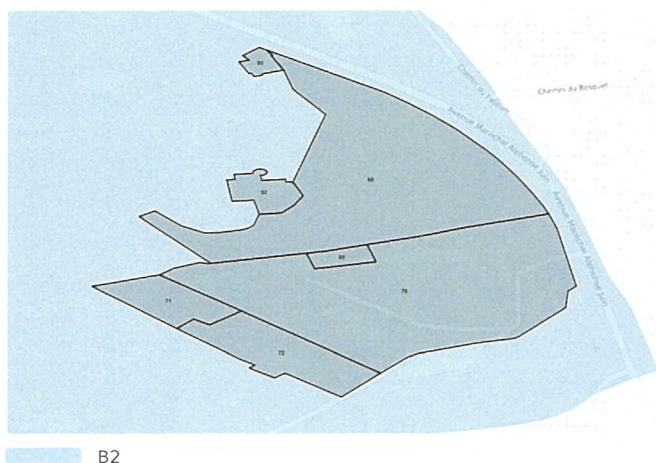
Radon

BZ68 - BZ69 - BZ70 - BZ71 - BZ72 - BZ92 - BZ93



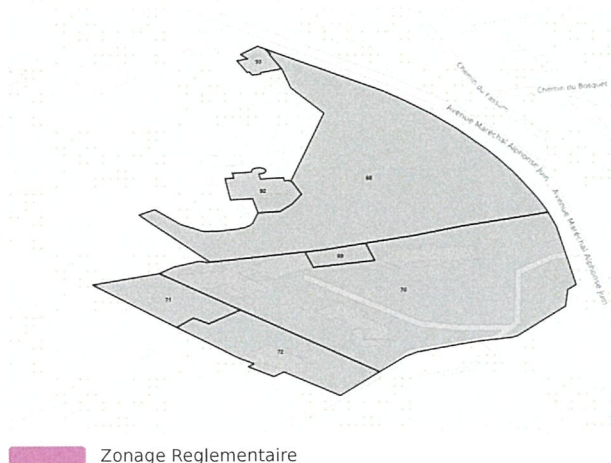
Feu de forêts

BZ68 - BZ69 - BZ70 - BZ71 - BZ72 - BZ92 - BZ93



Obligation Légale de Débroussaillage

BZ68 - BZ69 - BZ70 - BZ71 - BZ72 - BZ92 - BZ93



Zones sismiques



Etat des nuisances sonores aériennes

Les zones de bruit des plans d'exposition au bruit constituent des servitudes d'urbanisme (art. L. 112 -3 du code de l'urbanisme) et doivent à ce titre être notifiées à l'occasion de toute cession, location ou construction immobilière.

Cet état, à remplir par le vendeur, est destiné à être intégré au dossier de diagnostic technique - DDT (annexé, selon le cas, à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente et au contrat de location ou annexé à ces actes si la vente porte sur un immeuble non bâti) et à être **annexé** à l'acte authentique de vente et, le cas échéant, au contrat préliminaire en cas de vente en l'état futur d'achèvement.

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral
n° _____ du _____ mis à jour le _____

Adresse de l'immeuble

1102 Avenue Marechal Juin / Parcelles:
BZ68 - BZ69 - BZ70 - BZ71 - BZ72 -
BZ92 - BZ93

code postal ou Insee

06250

commune

MOUGINS

Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans d'exposition au bruit (PEB)

■ L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PEB

¹ oui ☐ non ☒

révisé ☐

approuvé ☐

date

¹ Si oui, nom de l'aérodrome:

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux d'insonorisation

² oui ☐ non ☐

² Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés

oui ☐ non ☐

■ L'immeuble est situé dans le périmètre d'un autre PEB

¹ oui ☐ non ☐

révisé ☐

approuvé ☐

date

¹ Si oui, nom de l'aérodrome:

Situation de l'immeuble au regard du zonage d'un plan d'exposition au bruit

> L'immeuble se situe dans une zone de bruit d'un plan d'exposition au bruit définie comme :

¹ zone A ☐
très forte

² zone B ☐
forte

³ zone C ☐
modérée

⁴ zone D ☐
faible

¹ (intérieur de la courbe d'indice Lden 70)

² (entre la courbe d'indice Lden 70 et une courbe choisie entre Lden 65 celle et 62)

³ (entre la limite extérieure de la zone B et la courbe d'indice Lden choisi entre 57 et 55)

⁴ (entre la limite extérieure de la zone C et la courbe d'indice Lden 50). Cette zone n'est obligatoire que pour les aérodromes mentionnés au I de l'article 1609 quater viciés A du code général des impôts. (et sous réserve des dispositions de l'article L.112-9 du code de l'urbanisme pour les aérodromes dont le nombre de créneaux horaires attribuables fait l'objet d'une limitation réglementaire sur l'ensemble des plages horaires d'ouverture).

Nota bene: Lorsque le bien se situe sur 2 zones, il convient de retenir la zone de bruit la plus importante.

Documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des nuisances prisent en compte

Le plan d'exposition au bruit est consultable sur le site Internet du Géoportail de l'institut national de l'information géographique et forestière (I.G.N) à l'adresse suivante: <https://www.geoportail.gouv.fr/>

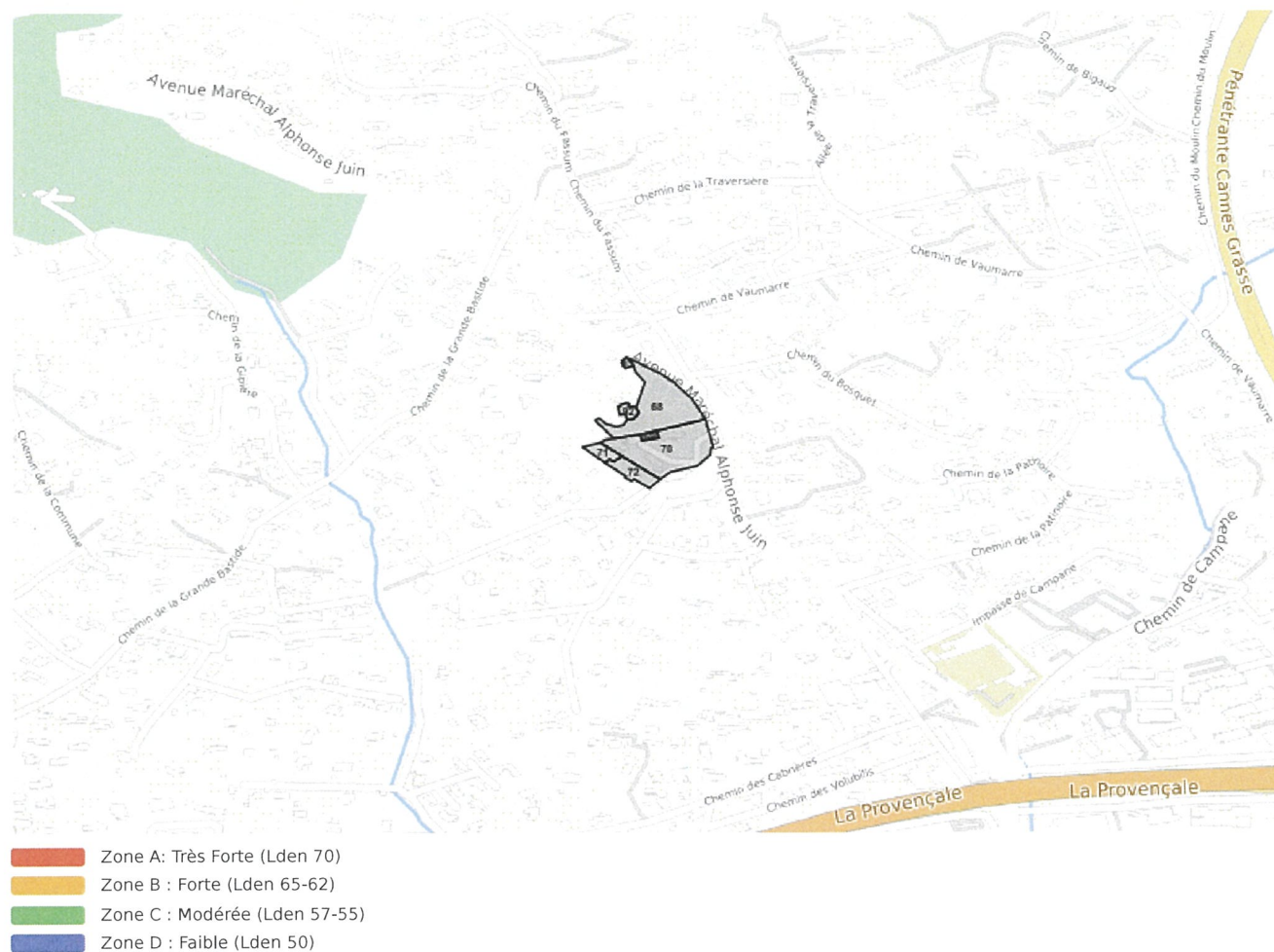
vendeur
LA GATOUNIERE

date / lieu
02 octobre 2026 / MOUGINS

acquéreur

information sur les nuisances sonores aériennes
pour en savoir plus, consultez le site Internet du ministère de la transition écologique et solidaire
<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/>

Plan d'exposition aux bruits (PEB)





Liste des sites CASIAS (à moins de 500 mètres)

Carte des Anciennes Sites Industriels et Activités de Services

📍 Chemin Fassun de MOUGINS

📏 63 mètres

📍 1210 AVENUE DE LA PLAINE MOUGINS

📏 431 mètres

SSP3981976 | Indéterminé | BASIAS | *Relais de Vaumarre*

SSP4090875 | En arrêt | GUNEnv | *SARL TITAN DATA CENTERS FRANCE*

🏢 SARL TITAN DATA CENTERS FRANCE

🌐 <https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3981976>

🌐 <https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4090875>

📍 1354 Chemin du Ferrandou MOUGINS

📏 431 mètres

SSP692355 | En arrêt | GUNEnv | *ABPS*

🏢 ABPS

🌐 <https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP692355>

La liste suivante contient des sites CASIAS qui ne peuvent être localisés avec précision

SSP685965 Meubles IKEA France SNC | GUNEnv
ZAC St Martin MOUGINS

SSP3980752 | BASIAS
MOUGINS

SSP3980592 | BASIAS
MOUGINS

SSP3980664 DESMARAIS Frères | BASIAS
MOUGINS

SSP3980737 SOCIETE BENARD ET HONNORAT | BASIAS
MOUGINS

SSP3980819 S.A.R.L "Caussures Estérel" | BASIAS
Chemin Cabrières des MOUGINS

SSP3980821 | BASIAS
2 Chemin vicinal Ordinaire MOUGINS

SSP3980890 | BASIAS
MOUGINS

SSP3981038 | BASIAS
MOUGINS

SSP3981176 Société Super Station REX | BASIAS
Route nationale 567 MOUGINS

SSP3981183 | BASIAS
route Valbonne de MOUGINS

SSP3981330 | BASIAS
route Grasse de MOUGINS

SSP3981412 | BASIAS
Ancien chemin de Cannes à Mougins MOUGINS

SSP3981460 | BASIAS
MOUGINS

SSP3981975 | BASIAS
MOUGINS

SSP3982157 SOCIETE FRANCAISE DES PETROLES B. P. | BASIAS
MOUGINS

SSP3979322 | BASIAS
MOUGINS

SSP3982523 | BASIAS
MOUGINS

SSP3982685 | BASIAS
MOUGINS

SSP3983264 | BASIAS
Chemin Chapelle de la MOUGINS

SSP3982342 | BASIAS
MOUGINS

SSP3982420 | BASIAS
route Valbonne de MOUGINS

SSP3982440 | BASIAS
MOUGINS

SSP3982477 | BASIAS
MOUGINS

SSP3982478 | BASIAS
MOUGINS

SSP3982503 | BASIAS
route Pibonson de MOUGINS

SSP3982870 | BASIAS
MOUGINS

SSP3983004 ANCIENS ETS FOUMENT | BASIAS
MOUGINS



Liste des sites BASOL (à moins de 500 mètres)

Base de données de pollution des SOL

Aucun site BASOL a moins de 500 mètres



Liste des sites ICPE (à moins de 500 mètres)

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

📍 1352 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE 06250 Mougins

📏 334 mètres

📍 723 CHEMIN DU FERRANDOU 06250 Mougins

📏 334 mètres

🏭 CHENIL D'ARGEVILLE EN PROVENCE

🏭 CENTRAL DÉPANNAGE
Non Seveso

🌐 georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006412558

🌐 georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006413167

📍 06250 Mougins

📏 334 mètres

📍 1157 CHEMIN DE LA PLAINE 06250 Mougins

📏 334 mètres

🏭 PLAINTÉ MOUGINS parcelle cadastrée G2541

🏭 GD CARROSSERIE
Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles

🌐 georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006413085

🌐 georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006412775

📍 1354 Chemin du Ferrandou 06250 Mougins

📏 341 mètres

📍 492 Route du cannet 06250 Mougins

📏 341 mètres

🏭 ABPS
Non Seveso

🏭 TOTALENERGIES MARKETING FRANCE
Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles

🌐 georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006413291

🌐 georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006411081

📍 1157 CHEMIN DE LA PLAINE 06250 Mougins

📏 341 mètres

📍 645 chemin de Fassum - parcelle 118 - Section AC 06250 Mougins

📏 358 mètres

🏭 CARROSSERIE GD
Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles

🏭 MADO PRESTIGE (ex ESLC et ONYX) (ex n4)
Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles

🌐 georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006412740

🌐 georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006407119

📍 122 Avenue docteur Maurice Donat 06250 Mougins

📏 382 mètres

📍 1283 chemin de la Plaine 06250 Mougins

📏 382 mètres

🏭 GIE FONT DE L'ORME
Activités administratives et autres activités de soutien aux entreprises

🏭 Dépannage Côte d'Azur Transport (DCAT)
Transports terrestres et transport par conduites

🌐 georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006406487

🌐 georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006412742

📍 455 Chemin des Primevères 06250 Mougins

📏 386 mètres

📍 785 Chemin des Campelières 06250 Mougins

📏 386 mètres

🏭 ABED RIDHA (VHU)
Non Seveso

🏭 SARL SORECO

🌐 georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006413338

🌐 georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006406436

📍 avenue de St Martin 06250 Mougins

📏 386 mètres

📍 454 CHEMIN DE L'ORATOIRE 06250 Mougins

📏 386 mètres

🏭 dépannage Cote d'Azur Transport (DCAT)
Transports terrestres et transport par conduites

🏭 DOG 'ATTITUDE

🌐 georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006410729

🌐 georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006402831

📍 1591 chemin du Ferrandou - Quartier des basses Bréguières 06250 Mougins

📏 428 mètres

📍 851 Chemin des Ferrandou 06250 Mougins

📏 431 mètres

🏭 DELTA SIRT

🏭 SOCIÉTÉ TERRASSEMENT DU GOLFE
Travaux de construction spécialisés

🌐 georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006409608

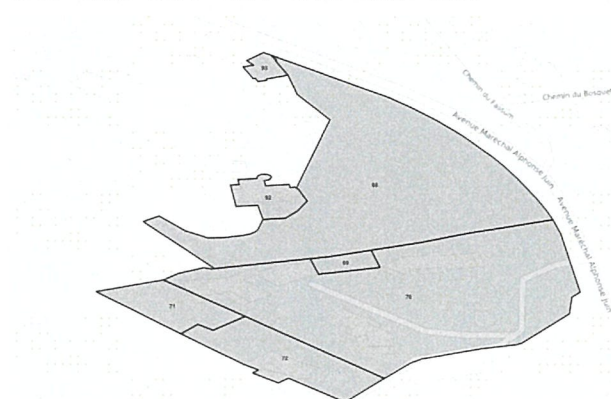
🌐 georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006410246

📍 1381 CHEMIN DE LA PLAINE 06250 Mougins 📏 431 mètres 🏠 GARAGE BOZZANO Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles 🌐 georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006412744 📍 3 PLACE DU DR JEAN-LUC BROQUERIE 06250 Mougins 📏 431 mètres 🏠 SELARL C.I.N 🌐 georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006408546 📍 1253 CHEMIN DU FERRANDOU 06250 Mougins 📏 431 mètres 🏠 SONODA (VHU) Non Seveso 🌐 georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006413166	📍 1 PLACE DR JEAN LUC BROQUERIE 06250 Mougins 📏 431 mètres 🏠 CENTRE AZUREEN DE CANCEROLOGIE 🌐 georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006408547 📍 1201 avenue de la Plaine 06250 Mougins 📏 431 mètres 🏠 CARROSSERIE ALPIN'AUTO 🌐 georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006412741
--	--

Cartographies des pollutions des sols

SIS

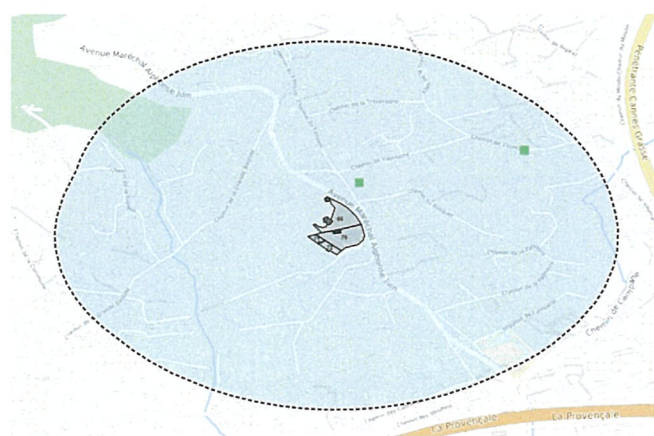
BZ68 - BZ69 - BZ70 - BZ71 - BZ72 - BZ92 - BZ93



 SIS

Pollution des sols (BASOL / CASIAS)

! 3 Sites

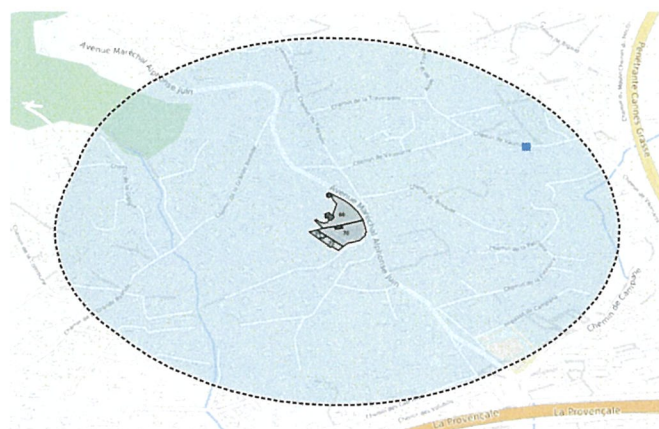


 BASIAS

 BASOL

Installations Classées pour la Protection de
l'Environnement (ICPE)

! 21 Sites



 ICPE



Déclaration de sinistres indemnisés

en application du IV de l'article L 125-5 du Code l'environnement | Ministère du Développement Durable

PRÉFECTURE
Alpes-Maritimes
COMMUNE
MOUGINS

ADRESSE DE L'IMMEUBLE
1102 Avenue Marechal Juin 06250 Mougins / Parcelles: BZ68 - BZ69 - BZ70 - BZ71 - BZ72 - BZ92 - BZ93 06250 MOUGINS

Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe

Cochez les cases **OUI** ou **NON**

si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements

Arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophes au profit de la commune

CATASTROPHE NATURELLE	DÉBUT	FIN	ARRÊTÉ	JO DU	INDEMNISATION	
 Effondrement et/ou Affaissement	29/12/1998	29/12/1998	19/03/1999	03/04/1999	☐ OUI	☐ NON
	24/10/1998	24/10/1998	21/01/1999	05/02/1999	☐ OUI	☐ NON
 Glissement de Terrain	04/10/1982	04/10/1982	04/02/1983	06/02/1983	☐ OUI	☐ NON
	17/10/2024	18/10/2024	16/12/2024	21/12/2024	☐ OUI	☐ NON
	23/09/2024	23/09/2024	16/12/2024	21/12/2024	☐ OUI	☐ NON
	01/12/2019	02/12/2019	12/12/2019	19/12/2019	☐ OUI	☐ NON
	22/10/2019	25/10/2019	12/12/2019	19/12/2019	☐ OUI	☐ NON
	23/11/2019	24/11/2019	28/11/2019	30/11/2019	☐ OUI	☐ NON
	03/10/2015	03/10/2015	07/10/2015	08/10/2015	☐ OUI	☐ NON
	28/11/2014	28/11/2014	27/03/2015	31/03/2015	☐ OUI	☐ NON
	09/11/2014	10/11/2014	03/03/2015	04/03/2015	☐ OUI	☐ NON
	04/11/2014	04/11/2014	17/02/2015	19/02/2015	☐ OUI	☐ NON
	16/01/2014	20/01/2014	22/04/2014	26/04/2014	☐ OUI	☐ NON
	28/11/2012	28/11/2012	11/03/2013	14/03/2013	☐ OUI	☐ NON
	26/10/2012	26/10/2012	10/01/2013	13/01/2013	☐ OUI	☐ NON
	29/09/2012	30/09/2012	10/01/2013	13/01/2013	☐ OUI	☐ NON
	04/11/2011	06/11/2011	18/11/2011	19/11/2011	☐ OUI	☐ NON
	18/09/2009	18/09/2009	10/11/2009	14/11/2009	☐ OUI	☐ NON
	15/09/2009	15/09/2009	10/11/2009	14/11/2009	☐ OUI	☐ NON
	02/12/2005	03/12/2005	05/05/2006	14/05/2006	☐ OUI	☐ NON
	08/09/2005	09/09/2005	10/10/2005	14/10/2005	☐ OUI	☐ NON
	05/08/2004	05/08/2004	11/01/2005	15/01/2005	☐ OUI	☐ NON
 Inondations et/ou Coulées de Boue	24/12/2000	25/12/2000	29/08/2001	26/09/2001	☐ OUI	☐ NON
	05/11/2000	06/11/2000	19/12/2000	29/12/2000	☐ OUI	☐ NON
	23/10/1999	24/10/1999	03/03/2000	19/03/2000	☐ OUI	☐ NON
	24/12/1996	25/12/1996	24/03/1997	12/04/1997	☐ OUI	☐ NON
	11/01/1996	12/01/1996	02/02/1996	14/02/1996	☐ OUI	☐ NON
	26/06/1994	27/06/1994	29/06/1994	30/06/1994	☐ OUI	☐ NON
	05/10/1993	10/10/1993	19/10/1993	24/10/1993	☐ OUI	☐ NON
	10/10/1987	11/10/1987	02/12/1987	16/01/1988	☐ OUI	☐ NON
	02/10/2020	03/10/2020	08/03/2021	28/03/2021	☐ OUI	☐ NON
	22/11/2019	24/11/2019	23/11/2020	03/12/2020	☐ OUI	☐ NON
	03/10/2015	04/10/2015	22/11/2016	27/12/2016	☐ OUI	☐ NON
	01/05/2011	31/05/2011	11/06/2012	15/06/2012	☐ OUI	☐ NON
	24/12/2000	25/12/2000	29/08/2001	26/09/2001	☐ OUI	☐ NON
	12/01/1996	12/01/1996	03/04/1996	17/04/1996	☐ OUI	☐ NON
 Mouvement de Terrain						

 Sécheresse

01/04/2023	30/06/2023	18/06/2024	02/07/2024	☐ OUI ☐ NON
01/04/2022	30/09/2022	21/07/2023	08/09/2023	☐ OUI ☐ NON
01/01/2019	31/12/2019	17/06/2020	10/07/2020	☐ OUI ☐ NON
01/01/2017	30/09/2017	10/07/2018	27/07/2018	☐ OUI ☐ NON
01/01/2011	30/09/2011	11/07/2012	17/07/2012	☐ OUI ☐ NON
01/01/2009	30/09/2009	13/12/2010	13/01/2011	☐ OUI ☐ NON
01/06/2008	30/09/2008	25/06/2009	27/06/2009	☐ OUI ☐ NON
01/07/2007	30/09/2007	07/08/2008	13/08/2008	☐ OUI ☐ NON
01/06/2006	30/09/2006	26/06/2008	05/07/2008	☐ OUI ☐ NON
01/07/2005	30/09/2005	26/06/2008	05/07/2008	☐ OUI ☐ NON
01/01/2005	31/03/2005	26/06/2008	05/07/2008	☐ OUI ☐ NON
01/07/2004	30/09/2004	26/06/2008	05/07/2008	☐ OUI ☐ NON
01/01/2004	31/03/2004	26/06/2008	05/07/2008	☐ OUI ☐ NON
01/07/2003	30/09/2003	20/12/2005	31/12/2005	☐ OUI ☐ NON
07/04/2014	07/04/2014	07/08/2014	10/08/2014	☐ OUI ☐ NON
07/07/2011	07/07/2011	01/03/2012	07/03/2012	☐ OUI ☐ NON
06/11/1982	10/11/1982	15/12/1982	22/12/1982	☐ OUI ☐ NON

 Secousse Sismique

 Tempête

02/10/2026

Nom et visa du vendeur

Etabli le

Visa de l'acquéreur

Cachet / Signature en cas de prestataire ou mandataire

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le site portail dédié à la prévention des risques majeurs : www.georisques.gouv.fr



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE
EN CAS DE...

SÉISME ?

Le séisme est le risque naturel majeur potentiellement le plus meurtrier, tant par ses effets directs (chutes d'objets et effondrement de bâtiments) qu'indirects (mouvements de terrain, tsunami, etc.).

Avant les secousses, préparez-vous

- **REPÉREZ les endroits où vous protéger :**
loin des fenêtres, sous un meuble solide
- **FIXEZ les appareils et meubles lourds**
pour éviter qu'ils ne soient projetés ou renversés
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72H**
avec les objets et articles essentiels
- **FAITES RÉALISER UN DIAGNOSTIC de vulnérabilité** de votre bâtiment



Pendant les secousses

- **ABRITEZ-VOUS PRÈS D'UN MUR**, d'une structure porteuse ou sous des meubles solides
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** pour éviter les bris de verre
- Si vous êtes en rez-de-chaussée ou à proximité d'une sortie, **ÉLOIGNEZ-VOUS DU BÂTIMENT**
- **NE RESTEZ PAS PRÈS DES LIGNES ÉLECTRIQUES** ou d'ouvrages qui pourraient s'effondrer (ponts, corniches, ...)
- **EN VOITURE, NE SORTEZ PAS** et arrêtez-vous à distance des bâtiments
- **RESTEZ ATTENTIF** : après une première secousse, il peut y avoir des répliques



Après les secousses



SORTEZ DU BÂTIMENT, évacuez par les escaliers et éloignez-vous de ce qui pourrait s'effondrer



ELOIGNEZ-VOUS DES CÔTES et rejoignez les hauteurs : un séisme peut provoquer un tsunami



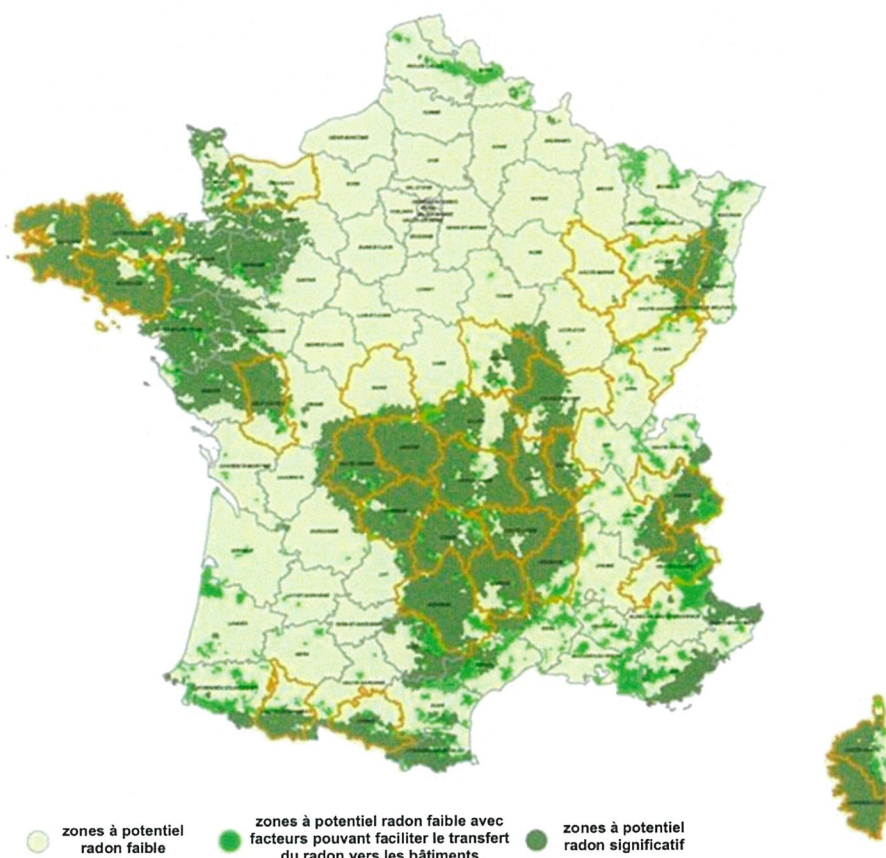
ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr

Information des acquéreurs et des locataires sur le risque radon



Exemple de la carte des zones à potentiel radon des sols pour la France métropolitaine

Le potentiel radon des sols de **MOUGINS (06250)** est **significatif (zone 3)**

Qu'est-ce que le radon ?

Le radon est un gaz radioactif naturel inodore, incolore et inerte chimiquement. Il est issu de la désintégration de l'uranium et du radium présents dans le sol et les roches.

Le radon est présent partout : dans l'air, le sol, l'eau avec une concentration très variable d'un lieu à l'autre suivant de nombreux facteurs : pression, température, porosité, ventilation...

Dans l'air extérieur, le radon se dilue rapidement et sa concentration moyenne reste généralement très faible. Par contre, dans les espaces clos comme les bâtiments, il peut s'accumuler et atteindre parfois des concentrations élevées.

Les zones les plus concernées par des niveaux élevés de radon dans les bâtiments sont celles ayant des formations géologiques naturellement riches en uranium (sous-sols granitiques et volcaniques).

La concentration en radon se mesure en becquerel par mètre cube d'air (Bq/m^3) et le niveau moyen de radon dans l'habitat français est inférieur à 100 Bq/m^3 . Il existe néanmoins d'importantes disparités liées aux caractéristiques du sol, mais aussi du bâtiment et de sa ventilation. La concentration varie également selon les habitudes de ses occupants en matière d'aération et de chauffage.

Quel est le risque pour la santé ?

Le radon est classé comme cancérigène certain pour le poumon depuis 1987 (Centre international de recherche sur le cancer de l'OMS). En effet, le radon crée, en se désintégrant, des descendants solides radioactifs (polonium, bismuth, plomb) qui peuvent se fixer sur les aérosols de l'air et, une fois inhalés, se déposer le long des voies respiratoires en provoquant leur irradiation.

À long terme, l'inhalation du radon conduit à augmenter le risque de développer un cancer du poumon. Cette augmentation est proportionnelle à l'exposition cumulée tout au long de sa vie.

En France, le radon est la seconde cause de cancer du poumon, après le tabac, et on estime qu'environ 3000 décès par an lui sont imputables. Qui plus est, pour une même exposition au radon, le risque de développer un cancer du poumon est environ 20 fois plus élevé pour un fumeur que pour un non-fumeur.

Comment **connaître** l'exposition au radon dans son habitation ?

Le seul moyen de connaître son niveau d'exposition au radon est de le mesurer grâce à des détecteurs (dosimètres radon) pendant au moins de 2 mois en période de chauffe (mi-septembre à fin avril) dans les pièces aux niveaux les plus bas occupés (séjour et chambre de préférence). En effet, le radon provenant principalement des sols sous les bâtiments, les expositions les plus élevées se situent généralement dans les lieux de vie les plus proches du sol.

Les détecteurs sont commercialisés et analysés par des laboratoires spécialisés (renseignements disponibles sur les sites internet mentionnés dans les contacts utiles ci-dessous). Des détecteurs peuvent également être mis à disposition ponctuellement lors de campagnes de prévention (renseignements auprès de sa commune, de l'Agence Régionale de Santé (ARS) ou de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)).

Il est recommandé d'avoir un niveau de radon dans son logement inférieur au niveau de référence fixé à 300 Bq/m³, et plus généralement, le plus bas raisonnablement possible.

Comment **réduire** l'exposition au radon dans son habitation ?

Des solutions techniques existent pour réduire la concentration en radon dans son habitation :

- ✓ Aérer quotidiennement son domicile par l'ouverture des fenêtres au moins 10 minutes par jour ;
- ✓ Ne pas obstruer les entrées et les sorties d'air, quand elles existent, et les nettoyer régulièrement ;
- ✓ Veiller à l'entretien régulier du système de ventilation, quand il existe, et à changer les filtres régulièrement.

Les travaux d'aménagement suivants permettent également de réduire la concentration en radon dans son habitation :

- ✓ Assurer l'étanchéité de l'interface entre le bâtiment et le sol vis-à-vis du passage du radon (fissures, joints sol/mur, passages des réseaux) ;
- ✓ Améliorer, rétablir ou mettre en œuvre une ventilation naturelle ou mécanique dans le soubassement de son domicile.

Les solutions techniques sont à choisir et à adapter à son bâtiment. Aussi, il est conseillé de faire appel à des professionnels du bâtiment qui pourront réaliser un diagnostic de la situation et aider à choisir les solutions les plus adaptées. Une fois ces solutions mises en œuvre, il est recommandé de vérifier leur efficacité en réalisant de nouvelles mesures de radon.

Le **potentiel radon** des sols

Le potentiel radon des sols représente la capacité du sol à émettre du radon. Il prend en compte la richesse en uranium et radium présents dans les roches du sous-sol, la porosité du sol ainsi que plusieurs facteurs géologiques particuliers pouvant favoriser la remontée du radon vers la surface comme les failles, les cavités souterraines, les zones minières...

Il ne permet pas de connaître la concentration dans son habitation et donc son exposition réelle au radon qui dépend aussi de la qualité de la construction et de son mode de vie. Il permet toutefois d'émettre certaines recommandations selon son intensité.

Recommandations pour une commune à potentiel radon significatif (zone 3)

Il est recommandé de procéder au mesurage du radon dans son logement dans des pièces aux niveaux les plus bas occupés. Le nombre de détecteurs à placer dépend de la surface du bâtiment, avec a minima deux détecteurs à positionner de préférence dans le séjour et une chambre.

Si les **résultats sont inférieurs au niveau de référence de 300 Bq/m³**, aucune action particulière n'apparaît aujourd'hui nécessaire, à l'exception des bonnes pratiques en termes de qualité de l'air intérieur de son logement (aération quotidienne de son logement par ouverture des fenêtres au moins dix minutes par jour, pas d'obstruction des systèmes de ventilation...).

Si les **résultats dépassent légèrement le niveau de référence**, il est recommandé de mettre en œuvre des solutions techniques pour réduire l'exposition au radon dans son habitation. De nouvelles mesures sont à réaliser à l'issue de la réalisation des travaux pour vérifier leur efficacité.

Si les **résultats dépassent fortement le niveau de référence (> 1000 Bq/m³)**, il est fortement recommandé de mettre en œuvre des solutions techniques pour réduire l'exposition au radon dans son habitation. Les solutions sont à choisir et à adapter au bâtiment. Aussi, il est conseillé de faire appel à des professionnels du bâtiment qui pourront réaliser un diagnostic de la situation et aider à choisir les solutions les plus adaptées. Ces solutions peuvent être mises en œuvre progressivement en fonction des difficultés de réalisation ou de leur coût. À l'issue des travaux, il convient de réaliser de nouvelles mesures de radon pour vérifier leur efficacité.

Quel que soit le niveau de radon mesuré dans son logement, si des travaux de rénovation énergétique sont engagés (changement des fenêtres...), il convient de s'assurer du maintien d'un taux de renouvellement de l'air suffisant et d'aérer quotidiennement son logement par ouverture des fenêtres au moins dix minutes par jour. De nouvelles mesures de radon sont également conseillées pour connaître l'évolution de sa situation.

Pour en savoir plus - contacts utiles

Ministère de la transition écologique et solidaire : www.georisques.gouv.fr
Ministère des solidarités et de la santé : www.solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/batiments/article/radon
Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales : www.cohesion-territoires.gouv.fr/radon

Au niveau régional :

ARS (santé, environnement) : www.ars.sante.fr
DREAL (logement) : www.developpement-durable.gouv.fr/Liste-des-21-DREAL

Informations sur le radon :

Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (risque, mesure) : www.irs.fr/radon
Centre scientifique et technique du bâtiment (solutions techniques) : extranet.cstb.fr/sites/radon/